



NEVERS - REVERS

Au CHSCT des Finances de Cote D'Or revient un sujet récurrent : le déménagement des 5 agents des Douanes de Nevers dans leur nouveau bureau.

La réglementation prévoit qu'avant d'avaliser un déplacement de service toute opération immobilière doit être présentée au CHS.

On vous démontre comment une chose banale devient un imbroglio Kafkaïen.

Au préalable il faut se souvenir que le DI (Président aussi du CHS) souhaitait prendre les ETP sur la DR de BOURGOGNE en supprimant la résidence de NEVERS. Notre combat relayant celui des collègues sur site et notre intervention auprès des élus a conduit au maintien du bureau. Pour sûr que notre DI n'a pas aimé de revoir sa copie.

Au CHS du 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson) donc Madame la Directrice Régionale des Douanes présente ce projet. Dixit cette Dame, tous les agents ont vu ces nouveaux bureaux et sont enchantés. Toutes les conditions d'accueils sont réunies et il n'y a aucun problème.

Le CHS n'émet de ce fait aucune remarque ni objection.

Il nous est soumis parallèlement des dépenses (un rideau métallique et des éclairages entre autres). Le CHS, sans rejeter formellement les demandes, objecte que ces opérations budgétaires seront à représenter quand le bail sera signé.

Courant Avril, la parité syndicale est informée comme quoi tout ne serait pas si rose (problème d'un bar à proximité, notamment).

Au CHS suivant (le 12 Mai) le DI, Président du CHS, fait une déclaration liminaire avec un rappel au règlement intérieur .

Nous interpellons les membres présents des Douanes (la Directrice est absente) sur ce problème de localisation de l'entrée.

L'ingénieur Santé et Sécurité au Travail (l'ISST), au superbe accent Pagnolesque, nous explique alors : " Je suis allé dernièrement à Nevers dans le cadre d'une autre mission et j'ai vu un magnifique bâtiment des années 80 bien sous tous rapports... "

Le CHS prend au comptant cette information.

Il rejette néanmoins une dépense pour une lunette de protection de WC à 310,20€ (un peu cher à son goût) sans les consommables. Il est prêt à reporter une dépense sur le rideau métallique également à la signature du bail, quand... un camarade demande à quoi sert ce rideau.

Grand blanc...

L'ISST, nous explique que c'est le mode de fermeture des bureaux des Douanes (on s'est couché moins bête). Le représentant des Douanes avoue son ignorance sur le sujet et il explique qu'il ira voir les locaux **après** la signature du bail. Tollé de la salle qui demande à ce que cette visite ait lieu avant (rien de bien anormal semble -t-il). Se pliant à cette demande le représentant des Douanes programme une visite le lendemain et là on entend notre ISST dire: "ça tombe bien, je viendrais avec vous comme ça je verrai l'intérieur..."

On était abasourdi . Au bilan, on s'est demandé si quelqu'un avait vu quelque chose.

Ne partez pas. Il y a une suite.

Le 22 mai, 3 des 5 agents de ce bureau merveilleux que le monde entier leur envie émettent une fiche CHS . Ils signalent que l'accès au bureau des Douanes se fait en passant dans une terrasse de bar. De plus les locaux sont au rez-de-chaussée non sécurisé et avec un accès coupe gorge.

Il faut savoir que, au préalable, lorsque vous émettez des fiches de signalement, celles-ci doivent être transmises tout affaire cessante pour permettre aux membres du CHS d'émettre un avis, d'enquêter ou de décider rapidement d'une visite de site.

Le 7 juin ceux-ci n'avaient rien reçu et le plus fort est que le 1^{er} Juin les Services Immobiliers de la DI de DIJON ont signé le bail .

L'ISST est allé voir l'intérieur le 13 Mai, mais vous allez rire (on le ferait si ce n'était pas si grave). Il n'a fait aucun rapport . Un simple mail le 22 Mai où il ne dit rien et ne se prononce pas sur la pertinence ou non de cette prise à bail. Plus fort, alors que le 12 mai on signale qu'il y a un problème concernant la contiguïté avec un bar et une traversée de la terrasse de celui-ci pour arriver au bureau, lui n'en parle pas. Il a du y aller à 6 heures du matin, quand le café est fermé... Lors de la séance plénière du mardi 15 Juin, on a eu droit à un festival de mauvaise foi où le Président du CHS (notre DI) ne comprend pas que les agents émettent des craintes sur la localisation par rapport au bar. Pour lui les gens fréquentant un magasin de pantalons et un café tabac c'est la même population. Il en viendrait presque à nous faire croire que ça ne le gênerait pas de traverser une terrasse de café pour se rendre au 6 de la rue Nicolas Berthot à Dijon.

Également sur notre interpellation concernant le délai entre la rédaction de la fiche, le 22/05, et son arrivée dans les mains des membres du CHS (normalement immédiatement) le 8 Juin nous avons appris que, pour le Président, cela correspond à, nous le citons "un délai Administratif raisonnable".

Nous ne résistons pas en cette période d'examen à vous soumettre le problème :

Soit une fiche transmise par les agents le 22 Mai par courriel à la DR, à combien estimez vous le délai Administratif raisonnable pour que celui ci parvienne à son destinataire final par simple clic gauche de la souris de l'ordinateur, aussi par courriel, le 07 juin ?

Vous exprimerez votre résultat en Jours, en heures, en minutes et en secondes. Pour sûr, le réceptionniste du message a dû se faire soigner pour tendinites et crampes à l'index droit (ou gauche).

Plus prosaïquement notre sentiment est qu'il y a eu action volontaire ou non pour permettre aux services de la DI de signer le bail le 1^{er} juin.

Mais on dira qu'on fait du mauvais esprit !

Nous avons aussi pris connaissance de la réponse de l'Administration à la fiche émise par les agents qui fait part d'un cofinancement de la part du CHS, alors que cette instance ne s'est pas prononcé.

Certains ont beau jeu de faire un rappel au respect des règlements...

Nous profitons de ce fait pour rappeler que lorsque nous votons contre une dépense présentée par le président il ne s'agit pas de refuser quelque chose aux agents, mais de considérer que c'est de la responsabilité de l'Administration de

de payer cette dépense par son budget de fonctionnement dans le cadre de l'accomplissement de nos missions.

Alors qu'on vous le rappelle, nous aurions dû être consulté avant, nous avons exigé une visite du site (le 26 Juin) et un CHS CT exceptionnel (le 02 Juillet) avec un unique ordre du jour : le Projet de déménagement de NEVERS.

Sans présumer de notre vote, nous exprimons déjà notre position : nous voterons en fonction du mandat que **nous ont donné** les agents à savoir la défense de leurs intérêts et de leurs souhaits.

On nous oppose souvent la violence de nos propos ou de nos attitudes. Nous nous interrogeons aussi parfois sur nos comportements. Mais quand nous sommes confrontés à une Administration qui développe de telles attitudes, que faire ?

On est confondu par le mépris affiché envers les agents (on les loge n'importe où et on s'en fout).

On est atterré par le peu de respect des institutions (le CHS notamment), même bafoué par son Président qui nous fait des rappels aux règles de bienséance.

On est révolté par la désinvolture des intervenants sur ce dossier.

On est interrogatif sur qui fait quoi dans cette magnifique administration Douanière.

Vous, on ne sait pas, mais nous, pour bien travailler il faut être en confiance.

Comment établir cette relation quand l'autre partie recèle le comportement décrit ci-dessus ?

En plus de ce qu'il ne vous dit pas, il faut s'interroger sur la véracité de ce qu'il vous annonce.

Comment pouvoir avancer sans se poser des questions sur les dires des représentants de l'Administration quand ils sont aussi erronés ?

Nous en appelons à la population Douanière :

Emparez vous des CHSCT - Des CDAS et des SRIAS. Ces organes vous appartiennent. Par les représentants du personnel nous y sommes majoritaires, nous pouvons influencer, peser, mettre à mal, abroger les projets de l'Administration.

Face aux armes de destructions massives que sont les suppressions de postes et d'effectifs.

Face aux projets sournois (surtout pour notre DI qui avance caché son PSD contrairement à d'autres plus soucieux de leur personnel) de notre Administration.

Que nous reste t-il ?

Nous avons seulement à notre disposition la tactique de la guérilla pour gagner du temps et sauver des postes et des résidences.

Mais bien des combats de ce genre ont été fructueux.

Elu SNAD-CGT en CHSCT Côte d'Or : Christophe Dimech
Expert SNAD-CGT en CHSCT : Pierre Bezian